



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

emploi

CAMPAGNE 2017/2018

L'APPRENTISSAGE,
UNE SOLUTION POUR VOTRE AVENIR

L'APPRENTISSAGE, UNE VOIE D'EXCELLENCE EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ!



En Bourgogne-Franche-Comté, la région mise sur l'apprentissage qui bénéficie aux jeunes comme aux entreprises et donc à l'économie locale. L'apprentissage offre une voie de promotion sociale et d'insertion durable.

Sept apprentis sur dix trouvent un emploi dans les six mois qui suivent la fin de leur formation.

En Bourgogne-Franche-Comté, **18 680 JEUNES** apprennent l'un des **400 MÉTIERS** en alternance dans l'un des **53 CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA)** de la région.

Durant leur apprentissage, les jeunes bénéficient :

- d'une **rémunération**,
- d'une **aide financière** de la région,
- d'un **accompagnement** par les organismes consulaires, les formateurs et les tuteurs.

LA RÉGION ET LES CFA

La région consacre :

- **58 millions d'euros** de son budget au fonctionnement des CFA du territoire,
- **6 millions d'euros** pour garantir un niveau d'équipements performant, moderniser les infrastructures et équiper les nouvelles filières.



LA RÉGION, LES APPRENTIS ET LEUR FAMILLE

La région :

- finance **une partie des matériels** mis à la disposition des apprentis,
- participe à **l'équipement individuel des jeunes** (tenues de travail, chaussures de sécurité...),
- aide les apprentis dans **leurs déplacements, leur hébergement et leurs repas** lors des séjours en CFA.

Avec le **fonds social des apprentis**, la région soutient les jeunes dont la situation financière met en péril la continuité de leur contrat d'apprentissage.

► *7 millions d'euros mobilisés en 2017*

LA RÉGION ET LES EMPLOYEURS D'APPRENTIS

La région accompagne les employeurs d'apprentis par :

- **une prime à l'apprentissage de 1000 euros** (réservée aux entreprises de moins de 11 salariés),
- **une aide au recrutement de 1000 euros** (réservée aux entreprises de moins de 250 salariés),
- **une aide à la formation de 500 euros**, qui s'adresse aux employeurs quel que soit le nombre de salariés, par maître d'apprentissage formé dans un organisme de formation référencé* par la région (*liste disponible à partir d'octobre 2017 sur le site apprentissage.bourgognefranchecomte.fr)

► *16 millions d'euros mobilisés en 2017*

OUI À L'APPRENTISSAGE JUSQU'À 30 ANS!

L'apprentissage est désormais accessible aux jeunes de 26-30 ans de Bourgogne-Franche-Comté.

Une mesure proposée par la région et qui a été retenue et intégrée dans la loi !

► OBJECTIFS :

- se réorienter, bénéficier d'une reconversion professionnelle, aider ceux qui sont en décrochage,
- obtenir rapidement un diplôme en lien avec votre parcours professionnel,
- accéder à un emploi dans un secteur professionnel qui recrute.

► POUR UN EMPLOYEUR, L'APPRENTISSAGE JUSQU'À 30 ANS, C'EST POUVOIR :

- donner sa chance à un jeune d'apprendre un métier,
- signer un contrat sur une durée réduite,
- transmettre son savoir et savoir-faire pour assurer la continuité de l'entreprise,
- faire entrer de nouvelles compétences dans l'entreprise.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT

Rendez-vous sur le site Fiers d'être apprentis apprentissage.bourgognefranche.comte.fr

ou adressez-vous à la chambre consulaire la plus proche de chez vous.



www.bourgognefranche.comte.fr

Retrouvez-nous sur 